

Compte-rendu Atelier n°2
« Planifier l'aménagement de l'espace et les mobilités »**Etaient présents :**

Brigitte GOURHANT, Maire, commune de Ploubezre
Olivier HOUZET, Maire, commune de Saint-Quay-Perros
Carine HUE, Adjointe au Maire, commune de Lannion
Jean-Yves Le GUEN, Conseil de Développement
Françoise LE MEN, Adjointe au Maire, commune de Lannion
Guillaume LEROUX, Conseil de Développement
Catherine PONTALLIER, Adjointe au Maire, commune de Perros-Guirec
Pierre TERRIEN, Maire, commune de Pleumeur-Bodou

Assistaient :

Samuel HORION, directeur général des services - LTC
Mickaël THOMAS, directeur adjoint en charge du pôle opérationnel et technique - LTC
Sylvette MILIN, chargée de mission, politiques territoriales et contractuelles - LTC

Propos introductifs – Objectif de l'atelier

L'objet de l'atelier est précisé. Il s'agit de consolider la structuration et la composition du défi n°2 avant le lancement de la phase rédactionnelle au mois de janvier.
Les référents du défi se sont réunis en amont de l'atelier pour préparer de nouvelles propositions suite aux recommandations du comité exécutif du 3 décembre.
Les contributions à distance, recueillies à ce jour auprès des membres du comité stratégique qui n'assistent pas en présentiel aux travaux, sont transmises aux participants.

Présentation du calendrier actualisé d'élaboration du Projet de territoire

Le calendrier des travaux est partagé :

- **Janvier- mi-février 2021 : Phase rédactionnelle**
- **Judi 21 janvier (14h-17h) : 4^{ème} réunion du comité exécutif (en atelier et en plénière)**
Objectif : point d'étape sur la rédaction
- **Judi 18 février : 4^{ème} réunion du comité stratégique (en plénière)**
Objectif : présentation de la première version du Projet de territoire « Cap 2040 »
- **Début mars : Conférence des maires**
Objectif : Arrêt de la première version du Projet de territoire « Cap 2040 » à soumettre à la consultation publique
- **Mars- avril 2021 : consultation publique**
- **Mai – Juin 2021 : Finalisation et adoption du Projet de territoire « Cap 2040 »**

Le recueil des **contributions à distance** auprès des conseillers communautaires suppléants, des élus municipaux membres des commissions thématiques de LTC, des membres du Conseil de développement et des directeurs/secrétaires généraux des mairies a été prolongé jusqu'au 15 janvier 2021 et ouvert aux membres des commissions du CIAS.

Composition du Projet de territoire « Cap 2040 »

La composition du futur Projet de territoire est déroulée. Il comprendra les parties suivantes :

1. **Un édito / introduction** qui présente la vision et la démarche d'élaboration du Projet de territoire « Cap 2040 »
2. **L'histoire de la construction de l'agglomération** qui rappelle les grandes étapes de sa construction
3. **Les domaines d'action de l'agglomération** qui présente les compétences de LTC
4. **La présentation du territoire** avec une synthèse du diagnostic et des enjeux du SCoT qui fondent le nouveau projet de territoire et auxquels seront adossés des éléments du d'Analyse des besoins sociaux et des informations sur les thématiques du sport et de la culture
5. **Les défis, chantiers et objectifs** avec la proposition de commencer par les défis de nature plus transversale (défis 5 et 4)

Prise en compte des observations et recommandations du comité exécutif du 3/12/2020

Les observations et les recommandations du comité exécutif du 3 décembre sont partagées et intégrées dans les chantiers et les objectifs qui composent le défi.

(cf. Annexe 1 – Nouvelle proposition d'architecture du défi 2 au 17.12.2020)

→ **Sur la recommandation du comité exécutif en matière d'aménagement numérique :**

Le comité exécutif a rappelé que les collectivités ont peu de leviers d'action sur la couverture en téléphonie mobile de leur territoire et qu'il faut donc être mesuré dans la formulation des objectifs que LTC se donnent en la matière.

Pour répondre à cette recommandation, tout en soulignant la nécessité de maintenir cette préoccupation politique dans le Projet de territoire de LTC, les membres de l'atelier s'accordent autour de la formulation suivante : « Définir les modalités d'une couverture équilibrée et harmonieuse du territoire en téléphonie mobile » (chantier 4 / objectif 1 / 3^e item).

→ **Sur la recommandation du comité exécutif de prise en compte de la qualité architecturale et paysagère :**

Cette préconisation est intégrée dans le chantier 1 / objectif 3 qui est reformulé comme suit : « Aménager le territoire pour tendre vers le Zéro Artificialisation Nette et préserver les paysages ». Cet objectif implique des actions à mener en terme de valorisation du patrimoine, de préservation des paysages emblématiques, d'intégration des formes urbaines etc...

L'intégration de la notion de **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** dans la formulation de l'objectif a suscité certaines interrogations. La première formulation de l'objectif « Aménager le territoire pour préserver le foncier et les paysages » n'apparaissait pas suffisamment ambitieuse pour certains membres de l'atelier, d'où le recours à la notion de ZAN.

Cependant, de nombreuses incertitudes techniques subsistent sur ce que recouvre précisément la notion de ZAN et sur les modalités de mesure et d'évaluation concrètes qu'elle implique, notamment ses bases de calcul en terme d'échelle et de temporalité. Il s'avère donc peu prudent d'afficher une volonté politique autour d'une notion encore floue, difficilement applicable et qui pourrait créer des contraintes non encore identifiées à ce jour.

Malgré ces incertitudes et faute de contre-proposition à la hauteur de l'ambition souhaitée en matière de réduction de l'artificialisation brute et de densification des espaces déjà artificialisés, la majorité des membres de l'atelier présents souhaite maintenir cette notion, mais en enlevant les majuscules. Les membres de l'atelier s'accordent par ailleurs pour intégrer la notion de **reconquête des friches** dans cet objectif sous l'item : « Reconquérir les friches et le foncier dégradé ».

→ **Sur la recommandation du comité exécutif de mise en cohérence du défi avec les enjeux environnementaux déclinés dans le défi 4 « Préserver et valoriser le territoire » :**

A ce titre, l'item : « Développer de nouvelles formes de motorisation « décarbonées » pour les mobilités (gaz naturel, hydrogène ...) » est ajouté dans le chantier 2 / objectif 2.

→ **Sur la recommandation du comité exécutif d'un meilleur traitement des questions d'aménagement au sein du défi :**

Le chantier 1 a été retravaillé par les référents. Il s'intitule désormais « Organiser un territoire équilibré autour des centralités ».

L'item « Améliorer la **proximité habitat / emploi** » est longuement questionné (chantier 1 / objectif 2) et les échanges permettent aux participants de s'accorder sur la formulation suivante : « Favoriser les projets qui améliorent la proximité habitat / emploi ». En effet, le seul levier identifié au niveau des collectivités est l'accompagnement des projets privés créateurs d'emploi qui intègrent un volet logement des salariés à proximité. En outre, la volonté de favoriser la proximité habitat / emploi a soulevé des inquiétudes auprès des communes relativement éloignées des centralités principales pourvoyeuses d'emplois qui souhaitent pouvoir maintenir et accueillir des habitants.

Ces échanges amènent les participants à interroger la notion de **centralités** (chantier 1 / objectif 1). Il est précisé que cette notion regroupe l'ensemble des niveaux de centralité défini dans le SCoT, à savoir :

- le pôle urbain principal (Lannion),
- les pôles urbains secondaires (Perros-Guirec, Tréguier / Minihi-Tréguier),
- les pôles relais (Plestin-les-Grèves, Plouaret / Le Vieux-Marché, Cavan, Lézardrieux / Kérantour),
- ainsi que les centralités communales.

→ **Sur la recommandation du comité exécutif d'intégrer le volet maritime du SCoT dans ce défi :**

Un item a été ajouté par les référents du défi : « Organiser les usages du plateau continental marin et l'estran » (chantier 1 / objectif 1), cependant il reste nécessaire de préciser ce que recouvre le volet maritime du SCoT en matière d'aménagement.

→ **Sur les recommandations du comité exécutif relatives aux projets de nouvelles infrastructures routières :**

Le comité exécutif a souligné la nécessité de faire figurer le projet du pont aval sur le Léguer dans le Projet de territoire car il s'agit d'un projet d'envergure et structurant pour le territoire et celui-ci est déjà engagé.

Le comité exécutif a également recommandé que d'autres projets structurants puissent y figurer (à l'instar du projet de rocade sud de Lannion), bien qu'il soit peu probable que ceux-ci puissent démarrer durant le mandat en cours. Cela permet néanmoins d'assurer la prise en compte de ces projets dans les futurs documents de planification (ex : PLUi-H).

A cet égard, les référents du défi et les membres de l'atelier conviennent d'intégrer l'item suivant : « Se laisser la possibilité d'aménager de nouvelles infrastructures routières, après avoir essayé toutes les solutions possibles pour la réduction du trafic automobile, et mesuré les conséquences des actions entreprises (nouvelles mobilités, projets en cours ...) » (chantier 4 / objectif 2).

→ **Autres apports et propositions des membres de l'atelier sur le chantier 4 « Organiser un territoire accessible, attractif et sécurisé » :**

Des membres de l'atelier regrettent que le mot « **vélo** » ne figure dans aucun des objectifs liés à la mobilité. Il est donc proposé de reformuler certains items pour l'intégrer.

La notion de « système vélo », qui désigne tous les équipements, services, règlements, aménagements et informations nécessaires pour permettre une pratique efficace du vélo sur un territoire, est ajoutée : « Développer les mobilités actives et favoriser le développement d'un système vélo » (chantier 2 / objectif 2).

La notion de continuité des itinéraires vélo est également intégrée : « Coordonner les aménagements dédiés aux modes actifs, dans un souci de continuités (dont les vélos) » (chantier 4 / objectif 2).

En outre, un item en faveur de la sécurisation des aménagements dédiés aux mobilités actives est ajouté : « Sécuriser les aménagements dédiés aux modes actifs (dont les vélos) » (chantier 4 / objectif 3).

L'item « Retravailler l'offre de **transport aérien vers/depuis Lannion** » (chantier 4 / objectif 2) est modifié comme suit « Retravailler l'usage de la plateforme aéroportuaire et l'offre de transport aérien

vers/depuis Lannion ». Les membres de l'atelier soulignent que les lignes régulières de transport aérien vers Lannion semblent définitivement arrêtées et qu'au vu du coût important de son fonctionnement pour LTC, il paraît peu opportun de fixer un objectif de relance. Il est rappelé que l'aéroport reste ouvert aux vols privés. En revanche, les membres de l'atelier s'accordent sur l'opportunité de l'existence de la plate-forme aéroportuaire pour le développement d'activités économiques (ex : drones, photovoltaïque).

La question du **transport de marchandises** est débattue bien que l'organisation du transport de marchandises ne soit pas une compétence des EPCI. Il est précisé qu'un item du chantier 3 / objectif 2 y fait référence « Faciliter la mobilité des services et des biens ».

Enfin, un nouvel item est ajouté : « Coordonner le réseau de transport de LTC avec les réseaux de transport des autres Autorités Organisatrices de Mobilité » (chantier 2 / objectif 1).

→ **Propositions des membres de l'atelier sur le chantier 3 « Développer une politique de mobilités inclusive » :**

La fusion des chantiers 2 et 3 est envisagée par les référents du défi, l'enjeu de cohésion sociale lié aux mobilités pouvant constituer un des objectifs d'une politique de mobilité durable et inclusive.

Le chantier 3 est néanmoins retravaillé pour mettre en avant les actions d'information et de communication à mener par LTC auprès des usagers en matière de services de mobilité ainsi que les mesures d'accès à la mobilité.

→ **Propositions des membres de l'atelier sur le chantier 5 « S'adapter et anticiper les changements de la vie du territoire » :**

Ce chantier recouvre un objectif en matière d'évaluation et d'appropriation du Projet de Territoire auprès des acteurs et habitants du territoire.

Il est proposé par les membres de l'atelier que cet objectif soit intégré dans le défi 5 du Projet de territoire « Territoire et citoyenneté ».

La question de **l'évaluation du Projet de territoire** est néanmoins débattue au sein de l'atelier. Il est rappelé que les principaux plans et schémas qui complètent sur le plan opérationnel les orientations du Projet de Territoire intègrent d'ores et déjà leurs propres indicateurs et dispositifs d'évaluation qui font l'objet de contrôle strict. Les membres de l'atelier expriment néanmoins la volonté de pouvoir trouver un mécanisme de suivi-évaluation adéquat du Projet de Territoire « Cap 2040 ».

Passage en revue des contributions à distance

Il est précisé que le délai pour la remise des contributions à distance par les conseillers communautaires suppléants, les élus municipaux membres des commissions thématiques de LTC et du CIAS, les membres du Conseil de développement et les directeurs et secrétaires généraux des mairies est prolongé jusqu'au 15 janvier 2021. Celles-ci seront synthétisées par l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC) des Côtes d'Armor pour un partage lors du comité exécutif du 21 janvier prochain.

Il est également indiqué que les contributions seront anonymisées et mises en ligne sur la page Internet du site de LTC dédiée au Projet de Territoire « Cap 2040 »

A ce jour, cinq contributions relatives au Défi 2 ont été reçues (*cf. Annexe 2 – Contributions à distance*) :

- 3 contributions d'élus municipaux membres des commissions thématiques de LTC (Coatascom, Minihi-Tréguier et Trébeurden) ;
- 1 contribution de la Fédération Syndicale Unifiée – FSU, membre du Conseil de Développement ;
- 1 contribution de la direction générale des services de la ville de Tréguier.